

RÉUNION DU 17 JUIN 2026

Convocation : 10 juin 2026

Affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, PLATON Guillaume, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, MOUGEAT Aurélie, BAC Philippe, BASNIER Laurent, GÉRAULT Carole, MAURIN Myriam, LETRIBOT Catherine, SIMONIN Céline, WEIGEL Sylvie, LEMANCEL Emilie, BASTIEN Mireille, DESALME Thomas, LETERRIER Jérémy, MOUCHEL Paul-Albert, HAMON Julien.

Absents excusés : HENRY Jean-François (pouvoir donné à Laurent BASNIER).

Secrétaire de séance : MAURIN Myriam

Début de la séance : 20H30

UTILISATION D'UN CRÉDIT DE TRÉSORERIE

Afin de régler la facture du département pour les travaux du bourg, d'un montant d'environ 480.000 €, la commune décide d'avoir recours à une ligne de trésorerie le temps de percevoir les subventions prévues.

Le montant décidé est de 300.000 € et pourra être remboursé à la rentrée.

EXTENSION DE LA GARDERIE ET CRÉATION D'UN ESPACE JEUNES : AVENANTS AU MARCHÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux touchent à leur fin. Plusieurs avenants de régularisation sont proposés au conseil municipal et validés :

- Maîtrise d'œuvre – Denis MÉTIVIER : plus-value de 7821,24 € HT
- Lot 8 « Plomberie et sanitaires » - Tabarin et Entzmann : Modification d'une cuvette de WC de maternelle pour 303,66 € HT.
- Atelier Letan Blestel (hors marché) : Pose d'une trappe de visite en PVC dans le local de rangement situé à côté de l'espace jeunes, afin d'accéder sous la garderie, où passent les réseaux, pour 325 € HT.
- Sanitoit (hors marché car devis trop élevé du titulaire du marché) : Finition d'une descente d'eaux pluviales pour 1065,49 € HT. Cette descente n'était pas prévue au marché.
- Un autre devis complémentaire sera proposé par l'entreprise Lefer concernant la fourniture et la pose de portes adaptées aux WC modifiés.
- Un avenant est présenté à l'assemblée, concernant le lot 1 « Terrassement – VRD ». Celui-ci prévoit quelques moins-values sur des travaux jugés non-nécessaires, mais également une reprise d'enrobé en pied du mur. Ce devis inclut également des bordures qui n'ont pas lieu d'être facturées car elles ont dû être posées pour réparer une erreur commise par l'entreprise.

L'assemblée, à l'unanimité, refuse de valider le devis proposé. Le maire va recontacter l'entreprise et un nouveau devis sera proposé lors du prochain conseil municipal.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Guillaume PLATON est nommé « correspondant défense » pour la durée du mandat. Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

ARMOIRE POSITIVE À LA CANTINE

Philippe ROINÉ informe l'assemblée qu'une des armoires positives de la cantine ne fonctionne plus correctement, elle ne baisse plus suffisamment en température et ne peut pas être réparée car le gaz manquant est désormais interdit.

Il convient donc d'en racheter une, pour le bon fonctionnement de la restauration scolaire.

Entre quatre propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'achat d'une armoire positive NOVATEC pour un montant de 1629,43 € HT.

PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le presbytère est composé de trois logements dont deux sont vacants et le troisième arrivant en fin de bail en mars 2027.

Le Diagnostic de Performance Énergétique indique que les logements restent louables, mais l'augmentation du loyer n'est pas autorisée.

La question se pose d'y faire des travaux pour le réhabiliter ou de le vendre.

Un estimatif du coût des travaux a été réalisé par un courtier en travaux, uniquement pour remettre aux normes et pouvoir le louer. L'estimation ne prend pas en compte une éventuelle redistribution des espaces ni une amélioration des conditions d'habitation.

En cas d'une décision de vente du bâtiment, un procédé a été proposé afin d'avoir un prix juste : la vente notariale interactive. La commune propose un prix d'appel attractif inférieur à l'évaluation, et durant cinq à six semaines, les projets étayés peuvent être déposés par des particuliers ou des professionnels. Au bout du délai de cinq à six semaines, les offres relatives aux projets jugés viables peuvent être déposées durant 24 heures. Lors de l'ouverture de l'enveloppe, la commune a toute latitude pour accepter ou refuser les offres. Rien n'oblige la commune à accepter une offre, et rien ne l'oblige non plus à prendre l'offre la plus élevée, si le projet ne convient pas à la commune.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces informations et se donnent un délai de réflexion. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

TRANSPORT POUR UNE ACTIVITÉ BASKET-BALL À L'ÉCOLE

Philippe ROINÉ informe le conseil municipal que, lors du dernier conseil d'école, qui s'est tenu le lundi 15 juin, il a été question d'organiser une activité Basket-Ball avec le BCLG lors de l'année scolaire 2026-2027. Le coût de la séance serait de 40 € et pourrait être pris en charge par la Coopérative scolaire. En revanche, le coût du transport ne pourrait pas être supporté, et la question a été posée de savoir si la commune accepterait de prendre à sa charge le coût du transport.

Le conseil donne son accord de principe. La décision définitive sera prise lors du prochain conseil, une fois le devis reçu.

DOLÉANCES ANONYMES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de deux courriers adressés de façon anonyme à la mairie. Monsieur le Maire regrette le manque de courage de cette façon d'agir mais va néanmoins apporter une réponse à ces doléances.

La première concerne le manque de civisme de certains citoyens qui ne respectent pas les points d'apport volontaire et y déposent différents déchets qui n'ont pas à y être déposés. La personne

propose un « rappel éducatif et préventif » en installant des panneaux de sensibilisation sur les bons gestes à adopter. La compétence « Déchets » étant du ressort de la Communauté d'Agglomération, la commune ne peut pas agir.

La seconde doléance concerne la sécurité routière sur la commune, ainsi que sur Hardinvast et Martinvast, mais exclusivement sur les routes départementales. La commune n'ayant pas la compétence pour intervenir sur ses routes, elle ne peut pas donner de suite favorable à ces demandes. La commune ne peut que conseiller à ce citoyen d'écrire au Département, seul compétent en la matière.

Cependant, Monsieur le Maire a pris attache des services techniques départementaux afin de voir ce qui pourrait être amélioré, notamment dans le secteur de « La Longue Chasse ».

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Tempête Goretti : La commune a reçu la proposition de remboursement de l'assurance pour les dégâts causés par la tempête Goretti. Celle-ci a été acceptée. Un état des dépenses et des recettes est présenté à l'assemblée, faisant apparaître un « reste à charge », FCTVA déduit, de 13 166,62 € pour un coût TTC de 126 780,13 €. Ces travaux concernent :
 - Toiture de l'église : 59 700,83 € TTC
 - Toiture du presbytère : 56 276,00 € TTC
 - Réparation de la toiture de la mairie : 720 € TTC
 - Remplacement du portail du logement : 4 968,90 € TTC
 - Réparation de la toiture du logement : 5 114,40 € TTC

Les devis ont été signés. Au vu du reste à charge, il n'est pas nécessaire de demander de subvention auprès de la DRAC ou du Cotentin.

- Itinéraire cyclable : Une réunion de concertation sur les itinéraires cyclables, notamment Tollevast / Cherbourg, est organisée le 24 juin à 18h30 à la salle polyvalente de Tollevast. Ce temps d'échange permettra à tous de s'exprimer sur les propositions de l'agglomération du Cotentin.
- Conseil d'école : Le dernier conseil d'école s'est tenu le lundi 15 juin. Philippe ROINÉ en effectue un bref compte-rendu.
 - La directrice actuelle, Aurélie LEMONNIER, quitte l'école de Tollevast et sera remplacée par Samuel ANQUETIL.
 - Le nombre d'élèves passe de 176 à 180, ce qui n'implique pas de fermeture ni d'ouverture de classe.
- Course cycliste : Le Dimanche 28 juin 2026, le départ de la course cycliste sera donné à 14h30 devant la Mairie et s'élancera au cœur de la commune.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 20h30.

Fin de la séance : 22h50